

Avis public

Assemblée publique de consultation

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement « 560-21 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 9 mai 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 560-21 amendant le règlement de zonage 560 »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 5 juin 2023, à 18h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Valcourt.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter la définition de « Résidence de tourisme » ;
- De modifier la définition de « Maisons de chambres » afin de préciser l'expression de location de moyenne ou longue durée (plus de 31 jours);
- D'ajouter la location de chambres pour une durée n'excédant pas 31 jours, comme usage principal, à même le sous-groupe d'usages « établissements de court séjour »;
- De prohiber le sous-groupe d'usages « Établissements de court séjour » dans la zone CV-4;
- D'autoriser les maisons de chambres dans les zones CV-1, CV-2, CV-3, CV-4, R-7, R-22, R-24, R-26, R-28, R-30, R-32, R-33, R-34, R-35, R-36 et R-37 avec un nombre maximal de chambres spécifique à chaque zone (5, 7 ou 9 chambres);
- D'ajouter des dispositions particulières pour l'aménagement des maisons de chambres.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet valcourt.ca et au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 et le vendredi entre 8h00 et 12h00.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Donné à Valcourt, ce 10 mai 2023

Avis public

Assemblée publique de consultation

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement « 616-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 616 »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 9 mai 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 616-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 616 »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 5 juin 2023, à 18h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Valcourt.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement sur les usages conditionnels afin :

- De retirer le sous-groupe d'usages « Établissements de court séjour » des usages conditionnels autorisés par zone dans la zone CV-4;

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet valcourt.ca et au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 et le vendredi entre 8h00 et 12h00.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Donné à Valcourt, ce 10 mai 2023